

PLAN INTERNATIONAL FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2019)

Au Conseil d'Administration
PLAN INTERNATIONAL FRANCE
Tour Essor - 5 E étage
14 rue Scandicci
93500 Pantin

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

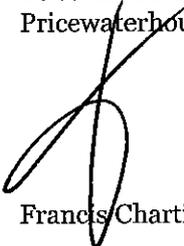
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 6 novembre 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>30/06/2018</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	472 184	292 741	179 443	267 960
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	1 147 953		1 147 953	
Matériels, mobiliers, agencements	228 927	176 454	52 473	49 698
Avances et acomptes	6 083		6 083	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôt de garantie	10 008		10 008	2 000
ACTIF IMMOBILISE	1 865 155	469 195	1 395 960	319 658
EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 428		2 428	3 506
CREANCES				
Compte Interco - Plan International	51 515		51 515	140 964
Autres créances	18 191		18 191	28 161
Dons de partenariat à recevoir				18 979
DIVERS				
Autres titres - droit de propriété				770 482
Disponibilités	3 172 470		3 172 470	2 610 179
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	115 248		115 248	35 503
ACTIF CIRCULANT	3 359 852		3 359 852	3 607 775
TOTAL GENERAL	5 225 008	469 195	4 755 812	3 927 434

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>30/06/2018</i>
Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables	1 008 000	818 000
Réserve pour projet	110 369	
Report à nouveau	64 000	64 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	75 236	300 369
FONDS PROPRES	1 257 605	1 182 369
Fonds dédiés	2 494 443	2 055 648
FONDS DEDIES	2 494 443	2 055 648
Provisions pour risques et charges	7 784	7 284
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 784	7 284
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 113	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 673	145 345
Dettes fiscales et sociales	334 569	310 055
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 759	676
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	201 867	226 055
DETTES	995 981	682 132
TOTAL GENERAL	4 755 812	3 927 434

Résultat de l'exercice en centimes 75 235,80

Total du bilan en centimes 4 755 812,49

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	30/06/2019	30/06/2018
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Subventions sur projets	3 329 871	3 293 513
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	63 178	78 359
Parrainage et dons	12 072 545	12 227 352
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 465 593	15 599 224
Autres achats et charges externes	2 260 086	1 954 647
Impôts, taxes et versements assimilés	198 998	204 268
Salaires et traitements	1 378 919	1 291 149
Charges sociales	688 307	675 965
Missions sociales à l'étranger	10 304 116	10 830 499
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	111 625	118 182
Dotations aux provisions pour risques et charges	500	859
Autres charges	360	1 260
CHARGES D'EXPLOITATION	14 942 910	15 076 829
RESULTAT D'EXPLOITATION	522 683	522 395
OPERATIONS EN COMMUN		
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	2 576	18 690
Différences positives de change		
PRODUITS FINANCIERS	2 576	18 690
Intérêts et charges assimilées	113	
Différences négatives de change		4 525
CHARGES FINANCIERES	113	4 525
RESULTAT FINANCIER	2 462	14 164

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 797	12 943
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 797	12 943
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 912	6 370
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 912	6 370
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(11 115)	6 573
TOTAL DES PRODUITS	15 474 965	15 630 856
TOTAL DES CHARGES	14 960 935	15 087 724
SOLDE INTERMEDIAIRE	514 030	543 132
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (transferts non encore effectués au 30 juin 2018)	2 055 648	1 812 885
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées (transferts à effectuer au 30 juin 2019)	2 494 443	2 055 648
BENEFICE OU PERTE	75 236	300 369

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2019	30/06/2018
PRODUITS :		
Bénévolat	46 671	47 458
Prestations en nature	65 910	67 440
Dons en nature	0	0
TOTAL	112 581	114 898
CHARGES :		
Missions sociales	47 559	47 845
Frais de recherche de fonds	65 022	67 053
Frais de fonctionnement et autres charges	0	0
TOTAL	112 581	114 898

2019 - ANNEXE AUX COMPTES DE BILAN ET DE RESULTAT**1. Faits majeurs de l'exercice**

- Les recettes de l'année 2019, soit 15 475 k€, sont en légère baisse de 1 % par rapport à 2018.
- La collecte parrainage auprès du grand public est en légère hausse (+ 0,5 %) et représente 67,5 % du total des recettes ; la collecte des autres dons récurrents auprès du grand public est en hausse de 4 % et représente 5,7% du total des recettes.
- Au total, les ressources issues du grand public représentent 75,4 % du total des ressources
- Les recettes en provenance des entreprises et fondations sont en très forte hausse (+79,5 %) et représente 7 % du total des recettes
- Les recettes en provenance des institutions publiques sont en baisse (- 13,7 %) par rapport au niveau de 2018, et représentent 17,1 % du total des recettes.
- Le montant affecté à nos missions sociales est de 12 403 k€ et représente 82,5% de l'ensemble de nos emplois.
- Les missions sociales à l'international s'élèvent à 11 059 k€. Elles comprennent les missions d'appui au montage et au suivi des programmes (755 k€) ainsi que transferts financiers vers le terrain (10 304 k€).
- L'effectif moyen en équivalent temps plein est de 31,8 personnes en 2019.
- Acquisition de locaux en date du 20 juin 2019 pour un montant de 1 148 k€.

2. Règles et méthodes comptables**2.1. Les hypothèses de base :**

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-3, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base de :

- Prudence ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes des annexes font partie intégrante des comptes annuels.

2.2. Changements de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable pour la préparation des comptes annuels depuis la dernière clôture des comptes.

2.3. Changements de rubriques comptables

Il n'y a pas eu de changement de rubriques comptables pour la présentation de ces comptes annuels 2019 par rapport à 2018.

2.4. Contributions volontaires en nature :

2.4.1. Bénévolat : Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et utilise des

bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles mobilisé varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne il y a environ 13 journées de travail des bénévoles par semaine.

2.4.2. Prestations en nature : Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises.

3. Informations relatives au Bilan

3.1. L'Actif

3.1.1. Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens, après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Durées d'amortissement utilisées par type de poste d'immobilisations :

Frais d'établissement et de développement et logiciels : entre 3 et 5 ans.

Matériel, mobilier, agencement : entre 3 et 5 ans.

Un nouveau poste d'immobilisation est créé dans le cadre de l'acquisition de locaux de bureaux. Cette acquisition de 1 148 k€ a été faite en date du 20 juin 2019. La mise en service des nouveaux locaux se fera début septembre 2019, date correspondant à la fin des travaux et à l'emménagement.

3.1.2. Créances

Toutes les créances sont indiquées à leur valeur nominale.

3.1.3. Autres titres – droit de propriété

Le contrat de capitalisation en fonds euros a été liquidé, afin de constituer une grande partie de l'apport financier dans le cadre de l'acquisition des nouveaux locaux.

3.2. Le Passif

3.2.1. Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables

L'immeuble du bureau du siège social à Pantin est irrévocablement affecté à la dotation.

3.2.2. Provisions pour charges (Engagement pour indemnités de départ en retraite)

Le montant de la provision est calculé sur la base des indemnités de départ à la retraite qui seront à verser compte tenu de l'ancienneté prévisionnelle de chaque salarié à l'âge de la retraite, selon le droit du travail. En 2019 cela représente 7,8 k€ (en 2018 7,3 k€).

3.2.3. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués par le montant des recettes affectées en attente de transfert vers le terrain, déduction faite des frais de gestion.

4. Informations relatives au Compte de résultat

4.1. Comptabilisation des dons

4.1.1. Dons récurrents : L'enregistrement des dons est reconnu à la date d'encaissement.

4.1.2. **Dons ponctuels de particuliers** : La date d'enregistrement des dons correspond à la date de remise du moyen de paiement

4.1.3. **Mécénats d'entreprises et subventions publiques** : Ces recettes sont comptabilisées lors de la réception d'une confirmation écrite de l'engagement et du montant. Les subventions sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement (paiement conditionné à la production de rapport intermédiaire et/ou définitif détaillant la nature des coûts engagés sur le terrain).

4.2. Participation aux frais de gestion

Chaque type de don supporte des frais de gestion selon sa nature. Par exemple, 20% de frais de gestion sont prélevés des dons d'entreprises dans le cas où l'entreprise n'aurait pas fixé de taux dans une convention et 35% sont prélevés sur les legs. Les recettes sans taux fixe de participation (principalement les recettes des parrainages d'enfants) sont prélevées pour couvrir le solde des frais de gestion. Ce taux est de 35,7% pour les recettes de parrainage en FY19. Le taux de participation moyen (subventions, parrainages et dons) retenu par la fondation sur 2019 est de 17,0 % pour les frais de recherche de fonds et de fonctionnement et de 8,9 % pour financer les missions sociales réalisées en France (voir le compte d'emploi des ressources).

4.3. Allocation des transferts aux pays

Les dons pour parrainage d'enfants sont alloués aux pays où résident les filleuls choisis par les donateurs. Les autres dons sont alloués aux pays qui abritent des projets qui ont été sélectionnés par les donateurs. Dans le cas où le don n'est pas affecté par le donateur, Plan International France sélectionne des projets et des pays selon les thèmes et les programmes identifiés comme prioritaires.

Le total des transferts des fonds de l'année s'élève à 10 304 K€ qui se ventile par continent comme suit :

- **Afrique** : 5 243 K€, dont le Togo 1 558 K€, le Cameroun 782 K€, le Burkina-Faso 391 K€, le Mali 333 K€, le Sénégal 317 K€ et le Bénin 280 K€
- **Asie** : 2 923 K€, dont le Vietnam 669 K€, la Chine 512 K€ et l'Inde 418 K€
- **Amérique latine** : 2 139 K€, dont la Bolivie 363 K€ et le Pérou 262 K€.

4.4. Effectif salarié

L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice s'élève à 31,8 salariés (versus 30,4 exercice précédent).

4.5. Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions. Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres salariés est de 209 376 €.

4.6. Honoraires des Commissaires aux comptes

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, et qui modifie l'article R 123-198 du Code de commerce, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour leur mission du contrôle légal des comptes de l'exercice s'élève à 19 200 euros TTC.

5. Engagements hors bilan

5.1. Contrats de longue durée

Les seuls engagements hors bilan sont des contrats normaux de longue durée pour les baux (jusqu'à fin août 2019), du crédit-bail et pour la location d'équipements. Le montant de ces engagements au 30 juin 2019 s'élève à 140 k€, dont 40 k€ pour loyer et charges locatives.

5.2. Legs acceptés mais non encore réalisés

A la date de clôture, il y a deux legs ayant été acceptés par le conseil de la fondation, et non encore réalisés. Leur valeur totale représente 11 k€.

6. Informations relatives aux tableaux de l'annexe aux comptes de bilan et de résultat

6.1. Détail des Immobilisations (page 11)

Le total des immobilisations brutes au 30 juin 2019 s'élève à 1 865 K€.

6.2. Détail des Amortissements (page 12)

Le total des amortissements au 30 juin 2019 s'élève à 469 K€.

6.3. Détail des Provisions et dépréciations (page 13)

La ligne « Autres provisions pour risques et charges » est constituée d'une provision pour indemnités de départ à la retraite de 7,8 K€.

6.4. Détail des Fonds dédiés (page 14)

Ce tableau indique les fonds dédiés par région géographique et par type de dons. Pour le parrainage, les fonds à engager en début d'exercice sont systématiquement envoyés au terrain dans les premiers mois du nouvel exercice. Pour ce qui est des dons, subventions et legs affectés aux projets, ceux-ci sont envoyés au terrain au fur et à mesure de l'avancement des projets. Les fonds reçus pour nos appels d'urgence régionaux sont envoyés prestement au terrain et généralement ne rentrent pas en fonds dédiés. Seul le reliquat non utilisé de notre Fonds d'urgence figure en fonds dédiés.

6.5. Détail des créances et dettes (page 15)

6.5.1. Etat des créances :

La ligne « Plan International Inc » est le compte de refacturation inter-compagnie. Ces refacturations concernent différentes dépenses telles que les frais de déplacement et de traduction.

Les « Autres créances » sont les comptes fournisseurs débiteurs et autres.

Les « Charges constatées d'avance » sont principalement les contrats de longue durée et de maintenances diverses qui sont facturées d'avance.

6.5.2. Etat des dettes

Les « Produits constatés d'avance » sont constitués d'une part des cotisations de parrainage effectuées au cours de l'exercice et dont la prestation interviendra ultérieurement (189 K€) et d'autre part de subventions reçues pour l'année 2019 (13 K€).

6.6. Détail des autres charges externes (page 16)

Ce tableau détaille les autres charges et achats externes présentés dans le compte de résultat.

6.7. Détail des charges à payer (page 17)

Ce tableau est une ventilation de l'état des dettes d'exploitation.

6.8. Détail des charges et produits exceptionnels (page 18)

La ligne « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » correspond principalement aux pénalités liées à la liquidation anticipée du contrat de capitalisation (15 K€), ainsi qu'au solde du compte de Fournisseurs débiteurs pour un ensemble de petites factures anciennes non parvenues (2 k€).

6.9. Détail de la variation des fonds associatifs (page 19)

Ce tableau donne une ventilation des mouvements pendant l'exercice des fonds propres de la fondation. La réserve pour projet a été constituée en vue du déménagement des bureaux intervenu fin août 2019.

7. Événements postérieurs à la clôture

Le changement de locaux se fera comme prévu le 31 août 2019. La nouvelle adresse de Plan International France à partir du 2 septembre 2019 se situe au 14-16 rue Scandicci, 93500 PANTIN.

IMMOBILISATIONS

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS EN COURS			
Frais d'établissement, développement et logiciels	727 256		1 147 953
Constructions			
Installations générales, agencements, aménagements	261 919		25 882
Matériel de bureau, informatique, mobilier	298 314		6 083
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 287 489		1 179 918
Prêts et autres immobilisations financières	2 000		8 008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000		8 008
TOTAL GENERAL	1 289 489		1 187 926

	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS EN COURS				
Frais d'établissement, développement et logiciels		255 072	472 184 1 147 953	
Installations générales, agencements divers		217 276	44 643	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		139 912	184 284	
Avances et acomptes			6 083	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		612 260	1 855 147	
Prêts et autres immobilisations financières			10 008	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			10 008	
TOTAL GENERAL			1 865 155	

AMORTISSEMENTS

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'établissement, développement et logiciels	459 296	88 517	255 072	292 741
Constructions				
Installations générales, agencements et aménagements divers	249 441	6 270	217 276	38 435
Matériel de bureau et informatique, mobilier	261 094	16 838	139 912	138 019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	969 830	111 625	612 260	469 195
TOTAL GENERAL	969 830	111 625	612 260	469 195

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	<i>Débit d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Autres provisions pour risques et charges	7 284	500		7 784
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	7 284	500		7 784
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	7 284	500		7 784
Dotations et reprises d'exploitation		500		

FONDS DEDIES

Ressources	Type	Fonds à engager début N	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
AFRIQUE	Parrainage	166 541	166 541	198 728	198 728
	Dons	3 589	3 589	31 504	31 504
	Subventions	296 274	138 972	359 715	517 018
AMERIQUE DU SUD	Parrainage	132 932	132 932	123 251	123 251
	Dons	55 151	55 151	0	0
	Subventions	500	0	118 119	118 620
ASIE	Parrainage	174 407	158 199	150 197	166 406
	Dons	12 248	12 248	12 021	12 021
	Subventions	358 349	358 349	90 401	90 401
AUTRES FONDS	Dons	771 043	661 690	906 172	1 015 525
	Subventions	67 327	18 132	90 067	139 263
	Urgence	17 286	15 451	79 871	81 706
Total général		2 055 648	1 721 253	2 160 047	2 494 443

Les mouvements de l'exercice relatifs aux consommations et aux nouvelles ressources affectées sont traduits dans les colonnes B et C du tableau ci-dessus.

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Produits à recevoir			
Plan International Inc.	51 515	51 515	
Autres créances	19 227	19 227	
Charges constatées d'avances	115 248	115 248	
TOTAL GENERAL	185 990	185 990	

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 113	32 691	147 517	119 904
Fournisseurs et comptes rattachés	152 673	152 673		
Personnel et comptes rattachés	128 431	128 431		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	152 435	152 435		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	53 703	53 703		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 759	6 759		
Produits constatés d'avance	201 867	201 867		
TOTAL GENERAL	995 981	728 559	147 517	119 904

DETAILS DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(Comptes généraux 60 à 62)

<i>Rubriques</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>30/06/2018</i>
Consommables (Electricité, petits équipements, fournitures)	8 489	8 614
Sous traitance (accueil, saisie...)	83 521	99 038
Loyers (bureaux, matériels et loyers divers)	245 102	283 556
Entretiens et maintenances	117 937	120 830
Assurances	5 711	6 726
Études et recherches statistiques, autres études	42 804	17 530
Documentation et séminaires	1 386	1 182
Honoraires (marketing, audit, traduction, recrutement...)	502 314	330 921
Achat d'espace (affiches, internet, brochures, évènements...)	873 685	754 631
Foires et expos	11 949	432
Coursiers et transport de matériels	7 603	7 426
Déplacements (Visites terrain, voyages presse et autres déplacements)	145 933	124 050
Affranchissements, téléphone et accès internet	156 667	159 302
Frais bancaires (virement, prélèvement automatique...)	19 906	17 469
Cotisations (Coordination sud, Comité de la Charte, IDEAS...)	37 080	22 940
TOTAL	2 260 086	1 954 647

DETAILS DES CHARGES A PAYER

<i>Charges à Payer</i>	30/06/2019	30/06/2018
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	152 673	145 345
FOURNISSEURS	103 146	93 098
FOURNISSEURS FNP	49 527	52 247
DETTES FISCALES ET SOCIALES	334 569	310 056
DETTES POUR CONGES A PAYER	110 820	105 097
DETTES PROV POUR PRIME PRECARITE	4 661	10 741
REMUNERATIONS DUES		
NOTES DE FRAIS SALARIES		
NOTES DE FRAIS BENEVOLES		606
NOTES DE FRAIS ADMINISTRATEURS		
URSSAF	57 994	59 975
RETRAITES NC / C	13 101	9 445
RETRAITES C		6 202
PREVOYANCE	6 083	6 069
MUTUELLE	12 843	12 384
EFFORT DE CONSTRUCTION	1 918	1 444
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	51 332	48 681
CHARGES SOC. PRECA S/CONGES A PAYER	2 159	4 975
AUTRES IMPOTS TAXES ET VERST ASS		3 904
CHARGES FISCALES S/ CONGES A PAYER	15 404	14 608
CHARGES FIS. PRECA S/CONGES A PAYER	648	1 493
TAXE SALAIRES A PAYER	12 695	13 128
TAXE SUR LA FORMATION A PAYER	16 658	11 304
AUTRES CHARGES A PAYER	19 956	
PRELEVEMENT A LA SOURCE- IMPOT/ REV	8 299	
DETTES IMMOS CPTES RATTACHES	6 759	676
FOURNISSEURS IMMO	6 759	676

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	15 410	67100000
Pénalités et amendes fiscales		67120000
Charges de personnel sur exercices antérieurs	249	67240000
Autres charges de gestion sur exercices antérieurs	2 253	67250000
TOTAL	17 912	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Produits exceptionnels sur opération de gestion		77100000
Produits exceptionnels - Participation frais cadeaux		77181000
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		77182000
Autres produits de gestion sur exercices antérieures	6 797	77250000
TOTAL	6 797	

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES (€)	Au 01/07/2018	Mouvements		Au 30/06/2019 (avant affectation du résultat 2019)
Fonds propres				
Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables	818 000	190 000		1 008 000
Réserve pour projet		110 369		110 369
Report à nouveau	64 000			64 000
Résultat de l'exercice	300 369	75 236	(300 369)	75 236
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES (€)	1 182 369	375 605	(300 369)	1 257 605

FY19

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES
(en milliers d'euros, avant affectation du résultat de l'exercice)

EMPLOIS		Emplois FY19 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur FY19	Emplois FY18 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur FY18
1 - MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France	12 403	8 362	12 360	8 812	
- Actions réalisées directement	1 343	1 231	1 530	1 418	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	1 060	1 099	1 080	7 394	
1.2 Réalisées à l'étranger	11 039	7 130	10 830	7 394	
- Actions réalisées directement	11 039	7 130	10 830	7 394	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	0	0	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 683	1 699	1 601	1 483	
2.2 Frais de recherche ces autres fonds privés	1 404	1 287	1 222	1 133	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions publiques	131	120	62	58	
	318	292	316	293	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	705	646	1 126	1 043	
		10 706		11 339	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	14 980		15 087		
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	1		1		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	2 494		2 056		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	75		300		
V - TOTAL GENERAL	17 531		17 444		
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 089		26	
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		102		110	
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		11 693		11 255	
RESSOURCES					
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC non affectées et non utilisées en début d'exercice					
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	11 683	11 683	11 683	11 850	
1.1 Dons et legs collectés	11 683	11 683	11 683	11 850	
- Dons manuels affectés	0	0	0	0	
- Dons manuels non affectés	0	0	0	0	
- Legs et autres libéralités affectés	0	0	253	253	
- Legs et autres libéralités non affectés	0	0	0	0	
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	0	0	
2 - AUTRES FONDS PRIVES	1 089		603		
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 645		3 064		
4 - AUTRES PRODUITS	78		114		
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	15 475		15 831		
II - REPRISES DES PROVISIONS					
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 056		1 813		
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		-295		-359	
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE					
VI - TOTAL GENERAL	17 531	11 388	17 444	11 491	
VII - Total des emplois financés par les ressources auprès du public		11 693		11 255	
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		128		453	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Bénévolet	47		47		
Prestations en nature	66		67		
Dons en nature	0		0		
TOTAL	113		115		

Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2019

1. Principes généraux de l'établissement du CER

- 1.1. Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et ces notes font partie intégrante de l'Annexe aux comptes, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.
- 1.2. Le CER est établi en application du règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, ainsi que les règles définies par la loi n° 91-772 du 7 août 1991, le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 et l'arrêté du 30 juillet 1993 sur la présentation des comptes des associations.
- 1.3. Par dérogation, la fondation a choisi de présenter un comparatif du CER avec l'année précédente.

2. Règles et méthodes comptables de la présentation du CER

- 2.1. Affectation des ressources : Les dons de parrainages et les dons de projets sont affectés conformément aux souhaits de nos donateurs. Une quote-part est prélevée sur ces ressources, ainsi que sur les produits financiers et exceptionnels, afin de financer nos missions sociales en France, les frais de recherche de fonds et de fonctionnement. Si un excédent est dégagé, son affectation est soumise au vote du Conseil d'administration.
- 2.2. Immobilisations : La valeur de l'actif immobilisé, nette d'amortissements, à la fin de l'exercice est de 1 396 K€. La méthode d'évaluation, ainsi que la ventilation par nature de ces actifs, sont indiqués dans la première partie de l'Annexe. (Cf. § 3.1.1)
- 2.3. Valeurs mobilières de placement : Des valeurs mobilières de placement peuvent être achetées sous réserve qu'elles soient conformes à l'objet de la fondation et exclusivement de nature monétaire sans risque. La fondation n'a pas de valeurs mobilières de placement et elle a liquidé son contrat de capitalisation en fonds euros (dans le cadre du financement des nouveaux locaux, acquis le 20 juin 2019).
- 2.4. Contributions volontaires en nature :
 - 2.4.1. Bénévolat** : Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et utilise des bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles mobilisé varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne il y a environ 13 journées de travail des bénévoles par semaine.
 - 2.4.2. Prestations en nature** : Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises.

3. Définitions et modalités de calcul relatives à Plan International France

3.1. Emplois

Le total des emplois de Plan International France se divisent en sept composants :

- Les missions sociales :
 - o Réalisées en France
 - o Réalisées à l'étranger
- Les frais de recherche de fonds
- les frais de fonctionnement
- les dotations aux provisions
- les engagements à réaliser sur ressources affectées

- l'excédent de ressources de l'exercice
- les quotes-parts des acquisitions d'immobilisations et les dotations aux amortissements attribuables aux dons du public

3.1.1. Missions sociales :

Plan International France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 4 septembre 2016. Selon ses statuts (articles 1) elle a pour but :

- de pourvoir, dans le monde entier, au soin, à l'entretien, à l'éducation et au bien-être des enfants déshérités et de leurs familles dans les pays ou les communautés les plus démunis, avec l'objectif de leur permettre d'être capables de subvenir à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de contribuer à leurs sociétés.

Ses moyens d'actions sont notamment (article 2 des statuts) :

- être une organisation humanitaire d'aide au développement des enfants, notamment par le parrainage, ou par d'autres sources de financement ;
- être membre et participer aux activités de l'organisation internationale Plan International, Inc., aux côtés d'autres organisations nationales répondant au nom de Plan International, aux aspirations et aux objectifs décrits à l'article 1 de ses statuts ;
- mener des actions correspondant à l'objet social à l'aide d'une équipe de permanents salariés et de bénévoles pour mener les actions de la fondation, notamment :
- intéresser les personnes physiques et morales de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement par tous moyens de communication,
- obtenir leur assistance et leur soutien financier, collecter des fonds,
- assurer la transmission et la distribution des sommes collectées au bénéfice des enfants
- permettre l'établissement de relations de parrainage entre les personnes fournissant une aide et les enfants déshérités leurs familles et leurs communautés, avec comme objectif d'accroître la compréhension entre des personnes de cultures et de pays différents.
- monter, réaliser ou faire réaliser, suivre et évaluer des projets de développement auprès de certains pays en recherchant le concours d'institutions publiques et privées
- sensibiliser le grand public et les décideurs publics français aux droits de l'enfant, développer un plaidoyer en France en faveur des droits de l'enfant, notamment en menant des campagnes de communication et en participant aux travaux de réflexion menés par les pouvoirs publics français.

3.1.1.1. Missions sociales réalisées en France

Ce poste comprend :

- Les coûts de tous les éléments de la gestion de la relation entre nos parrains et leurs filleuls (correspondance, traductions, organisation de visites),
- Les frais liés à l'organisation de temps forts et d'opérations d'éducation au développement et de sensibilisation du public, ainsi que le dépenses de communication et d'information si elles ne sont pas associées à des appels à dons.
- Les coûts afférents aux activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques français pour influencer la politique française de solidarité internationale (éducation, formation professionnelle, égalité filles-garçons) en matière de droits humains et de droits des enfants.

3.1.1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger

Nos missions consistent à la mise en place et au financement de projets au bénéfice des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs communautés dans les pays en voie de développement. Nous effectuons des transferts trimestriels de fonds vers les antennes de notre partenaire Plan International dans tous les pays où nos donateurs parrainent des enfants ou financent des projets.

Ce poste comprend :

Actions réalisées directement :

Appui au montage, à la mise en place et au suivi de nos programmes internationaux, par notre équipe programmes ;

Appui à nos pays prioritaires, notamment ceux de l'espace francophone, dans leurs efforts de plaider au niveau local, par notre équipe plaider ;

Transferts financiers trimestriels dans nos pays prioritaires d'intervention et nos pays de parrainage du réseau Plan International.

3.1.2. Frais de recherche de fonds

Ces frais se composent de deux types distincts de dépenses :

- **Les frais de collecte**, qui représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espace dans les médias.
- **Les frais de traitement de dons**, qui correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

3.1.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe :

- **Les frais de gestion**, qui regroupent les coûts de structure et des services centraux administratifs et financiers du siège, après l'exclusion des coûts qui sont directement affectés aux rubriques des missions sociales et des frais de recherche de fonds.
- **Les impôts et taxes**, qui sont les taxes qui ne sont pas directement attribuables aux coûts de personnel et sont principalement la taxe foncière et la taxe sur les bureaux.

3.1.4. Dotations aux provisions

Cette rubrique regroupe le total des provisions, de toute nature.

3.1.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas toujours possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets. Il y a aussi des projets pluriannuels où les financements sont reçus d'avance. Ces engagements correspondent aux sommes affectées et sont donc disponibles pour un transfert lors de l'exercice suivant, après financement des frais généraux.

3.1.6. Excédent de ressources de l'exercice

La fondation n'a pas pour vocation de générer des excédents sur ses activités. Toutefois dans le cadre d'une saine gestion et afin d'assurer la pérennité de son action, il est important qu'elle puisse dégager un certain excédent. Ceci lui permet de préserver la valeur des fonds propres en termes réels et d'accroître la dotation initiale de la fondation, comme cela est indiqué dans ses statuts.

3.1.7. Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice – part financée par les ressources collectées auprès du public

Vu la prépondérance des ressources collectées auprès du public par rapport au total des ressources, et l'impossibilité d'attribuer une immobilisation directement à ces financements, ce montant est calculé au prorata des prélèvements des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

3.1.8. Neutralisation des dotations aux amortissements financées à compter de la première application de règlement par les ressources collectées auprès du public

Le coût des acquisitions d'immobilisations (section vii ci-dessus) est diminué par la quote-part des amortissements financée par les ressources collectées auprès du public. Le montant de ces amortissements est aussi calculé au prorata des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

3.1.9. Quote-part des ressources collectées auprès du public, affectée aux emplois :

Pour les missions sociales réalisées à l'étranger, l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est directement retracée en comptabilité. Pour toutes les autres rubriques des emplois (missions sociales réalisées en France, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement) on applique une règle d'affectation.

La quote-part des ressources collectées auprès du public, affectée au financement des emplois est déterminée au prorata des frais de gestion prélevés auprès du public. En cas d'excédent de ressources, la différence fait l'objet d'une affectation aux missions sociales.

3.2. Ressources

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- les produits de la générosité du grand public,
- les dons d'entreprises et d'institutions privées,
- les subventions de fonds publics,
- les autres produits.

3.2.1. Ressources collectées auprès du public

La politique de Plan International France consiste à affecter immédiatement toutes les recettes.

3.2.1.1. Dons manuels affectés

Cette rubrique comprend plusieurs composants :

- **Dons de parrainage d'enfants** : Cette activité continue d'être au cœur de notre fondation. Ce sont des dons pour parrainer des enfants et financer des projets dans leurs communautés.
- **Autres dons récurrents** : Cette rubrique cumule tous les autres dons récurrents de nos supporteurs et comprend principalement des dons et parrainages de projets, ainsi que des dons récurrents faits par le donateur pour notre Fonds des projets prioritaires ou notre Fonds de soutien aux droits des filles.
- **Dons ponctuels** : Ce sont souvent des dons stimulés par nos appels (par exemple en situation d'urgence), nos campagnes et notre plaidoyer.

3.2.1.2. Legs et autres libéralités affectés

Ce sont les montants encaissés en provenance de legs, de donations ou de polices d'assurances-vie.

3.2.1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Ce sont des renoncements aux remboursements des frais de transport avancés par nos bénévoles.

3.2.2. Autres fonds privés

Ce poste comprend des partenariats avec des entreprises privées, ainsi que des dons en provenance d'autres organismes, fondations et associations.

3.2.3. Subventions et autres concours publics

Ce sont des recettes soit de l'Union Européenne, soit des institutions publiques françaises (ex : AFD, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), soit encore des institutions internationales (ex : ONU). Ces recettes sont comptabilisées selon les engagements auprès des bailleurs et les virements effectués.

3.2.4. Autres produits

Cette rubrique incorpore toutes les recettes de la fondation qui ne sont pas liées aux appels à la générosité du public ou aux recherches de financements publics ou privés. Les composantes principales sont des produits financiers et des transferts de charges.

3.2.5. Report des ressources affectées non-utilisées des exercices antérieurs

Nous comptabilisons ici la somme disponible à la fin de l'exercice précédent pour transfert vers le terrain, après financement des frais généraux. Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets.

3.2.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Ceci est la différence – pour la quote-part attribuable aux fonds collectés auprès du public – entre le solde à la fin de l'année précédente et le solde à la fin de cette année.

3.2.7. Insuffisance de ressources de l'exercice

Cette rubrique concerne, le cas échéant, le déficit des ressources par rapport aux emplois de l'exercice.

3.2.8. Report des ressources collectées auprès du public non-affectées et non-utilisées en fin d'exercice

Ce report représente le solde de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice.

3.3. Valorisation des contributions gratuites

3.3.1. Bénévolat

Le travail des bénévoles, n'ayant pas d'équivalent parmi des postes de salariés, a été valorisé par prudence au Smic horaire. Ainsi au cours de l'année, Plan International France a bénéficié de 670 jours de travail de bénévoles, ce qui représente l'équivalent de 3,1 ETP. Sur la base d'une présence moyenne de 7 heures par jour, d'un taux du Smic horaire de 9,88 euros jusqu'au 31 décembre 2018 et de 10,03 euros à partir du 1^{er} janvier 2019, la valeur de ce travail s'élève à 46 671 €.

3.3.2. Prestations et dons en nature

Pour les contributions où il existe une valeur à prix coûtant pour la même prestation, c'est cette valeur qui est comptabilisée.